Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 7

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comptes rendus

LA CÔTE NEUCHÂTELOISE

La séance de vulgarisation mise sur pied le 23 mai 1980, à 19 h. 30, au Restaurant «La Prairie», à Neuchâtel, a rassemblé une vingtaine de membres, notamment les membres honoraires et l'inspecteur cantonal des ruchers.

Tout d'abord, M. François Fragnière nous a présenté deux films d'une rare qualité et d'une beauté remarquable, «La Fleur et la Ruche», film canadien, édité par l'Office national du film, et «La Vie de l'Abeille», édité par la Centrale du film scolaire, à Berne.

M. André Andrey, conseiller apicole, a ensuite développé le problème du nourrissement au printemps et en automne. Cet exposé fort intéressant a été suivi d'une large discussion au cours de laquelle chacun a pu faire part de ses expériences.

A cette occasion, nous avons également eu la possibilité de présenter quelques diapositives relatives à la varroase.

Enfin, grâce à la précieuse collaboration de M. Philippe Kupfer, professeur à l'Université de Neuchâtel, chacun a pu procéder à la dissection des abeilles et à l'examen, au microscope, de trachées saines et malades.

Le secrétaire

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société d'apiculture de Cossonay et environs, le 14 mars 1980, Hôtel de la Balance, L'Isle

C'est avec un bon quart d'heure vaudois de retard que M. Bonzon ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux 30 personnes présentes.

L'ordre du jour est admis, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée 1979. Plusieurs personnes se sont excusées. Nous nous levons pour observer une minute de silence à la mémoire des disparus, soit Mme Marthe Girard, MM. Philippe Guignard, Albert Bolay et Robert Berger. Nous notons la démission de M. Pierre Wenger et l'admission de six nouveaux membres qui viennent grossir nos rangs: Mme Ginette Luthi et MM. Daniel Mühlemann, Philippe Ecuyer, Fernandez Celso, Gérard Tapis et Claude Tapponier.

Nous passons à la lecture des différents raports. D'abord celui du président, en termes clairs et précis: grande activité à la section avec dix séances de comité, un dimanche pique-nique et visite de ruchers, une conférence en automne. Dans le détail, M. Bonzon nous relate la répartition du rucher de M. Borgeaud, chez M. Aubert, qui avait convoqué, pour la circonstance, le juge de paix. Ce qui provoque la surprise générale. Il y aurait, selon M. Aubert, des irrégularités dans les comptes de la société.

Plainte est déposée chez M. de juge, à toutes fins utiles. Après discussion, M. Aubert laisse la plainte en attente et nous décidons de faire contrôler les comptes par M. Pittet, membre de la société et boursier communal à Pampigny. Ce qui est fait en date du 8 mai. Les comptes sont exacts, mais leur présentation, selon M. Pittet, indique mal l'état financier de la société. Les choses en restent là pour l'instant. M. Bonzon nous rappelle ensuite le radieux dimanche 15 juillet, où plus de 40 personnes ont participé à la journée pique-nique et visité le rucher de M. Marcel

Morel: alignée magnifique de ruches faites maison, accueil fort sympathique de la famille Morel. Rien ne manquait: thé, café bouteilles au frais, bricelets et gaieté des participants. Le pique-nique suivit à la Sèche, avec visite de quelques colonies au pavillon Moret où M. Mutrux, toujours dévoué, marqua plusieurs reines. Encore merci!

La Foire de Cossonay, quant à elle, demanda beaucoup de dévouement aux membres du comité et à leurs conjoints, durant une dizaine de jours. Expérience enrichissante, certes, mais pas très lucrative, vu le rapport prix de location du stand et bénéfice sur les kilos de miel vendu. Colombier fut à nouveau choisi comme lieu de nos retrouvailles d'automne. Une choucroute gargantuesque dans une chaleureuse ambiance cabane, des discussions animées, les idées qui s'échangent et les amitiés qui se nouent, en voilà assez pour une belle réussite!

Puis ce fut la conférence de Pampigny, organisée par M. Zaugg. Quelques apiculteurs venus de Spiez exposèrent leur manière de travailler et de sélectionner l'abeille de race Nigra.

M. Bonzon remercie ensuite tous ses collègues du comité pour le travail accompli durant cette année.

Deuxième rapport, celui du caissier, durement mis à l'épreuve moralement durant cette année 1979. Il annonce une augmentation de fortune de Fr. 750.45, expliquée par l'entrée des cotisations, le remboursement de notre part à la Centrale des miels de Fr. 239.— et le bénéfice réalisé au stand de Cossonay de Fr. 96.70. M. Piguet demande que chacun paie à temps ses cotisations, évitant ainsi des tracasseries administratives.

M. Jacques Bonmottet, rapporteur de la commission de gestion, certifie que les comptes sont parfaitement tenus, clairs et précis, demande que l'on félicite leur auteur et qu'on lui en donne décharge. Ce qui est fait.

M. Luthi nous fait un bref compte rendu de la société d'élevage: 12 apiculteurs y ont participé. Pour les stations de l'Hongrin et du Vermeilley, sur 236 ruchettes, 162 reines ont été fécondées; pour Bonatschiesse et Tovassière, sur 43 ruchettes, 41 reines fécondées. M. Luthi propose de restreindre l'activité au sein du groupe et de ne plus fournir de reines en dehors du secteur de notre inspecteur, cela provoque des complications. L'état sanitaire de nos ruchers est bon, car M. Zaugg, inspecteur, n'a décelé qu'un cas de loque européenne, à Vufflens-la-Ville, et M. Aubert, 3 cas d'acariose et un de loque américaine, à Eclépens. M. Aubert fait remarquer l'importance des laissez-passer pour lutter contre les épizooties. M. Mottaz, délégué à la FV, nous dit qu'il a été beaucoup question du contrôle du miel, qui se révèle inefficace. Les étiquettes ne sont pas numérotées, lors du contrôle, l'apiculteur qui en dispose peut les coller sur n'importe quel bocal. Le contrôle du miel doit être réorganisé par les responsables.

Nous passons au budget, mais vu le bon état de nos finances, grâce à la vigilance de notre caissier, il n'y a pas de grands problèmes. A part le centenaire auquel il faudra songer. Pour y penser sérieusement, il faut d'abord prévoir un programme pour cette manifestaion et ainsi évaluer les fonds dont il faudra disposer.

Le comité au complet acceptant une réélection est reconduit dans ses fonctions par l'assemblée. Pour l'élection du président, M. Bonzon quitte la salle quelques instants. Il est brillamment réélu par 22 voix sur 24, puis applaudi vivement. Ce sont MM. Tapis et Nicole qui seront vérificateurs pour 1980. Nos délégués à la FV sont MM. de Vries et Pointet, pour la SAR MM. Bonzon et Moret.

C'est un succès que le cours mis sur pied par M. de Vries, destiné aux débutants et à tous ceux qui veulent parfaire leurs connaissances: 24 personnes se sont inscrites. M. de Vries, conseiller apicole, rappelle qu'il est à disposition pour répondre aux questions que se posent les apiculteurs de la section.

Il est temps de penser à la course de cet été. Ce sera Spiez, puisque nous y sommes invités, et que, d'autre part, c'est une bien jolie région. Le comité organisera cette journée avec M. Zaugg. M. Sahli propose que, cette année, la caisse ne participe pas aux frais de la course, mais garde cette somme pour le centenaire.

La discussion revient au rucher de M. Borgeaud, pour lequel M. Aubert nous présente une facture de Fr. 506.— pour le travail qu'il a accompli. Je vous prie de m'excuser de ne pas vous en relater tous les détails, mais, en substance, M. Aubert renonce au solde de sa facture, une partie étant déjà payée par la production de miel. L'assemblée, ainsi que lui-même, s'engage à ne plus parler de cet incident, pour le moins attristant au sein d'une société comme la nôtre. Il en est exactement de même pour les comptes et toutes les accusations dont le comité a été victime.

M. Mottaz propose qu'un membre de la section agrémente les assemblées d'une partie scientifique et récréative qui pourrait intéresser chaque apiculteur. En effet, il serait très enrichissant de faire partager à d'autres les expériences faites à son rucher. Mlle Mottaz s'inscrit pour présenter un sujet lors de la prochaine assemblée.

Peu de membres sont présents ce vendredi 14 mars. La question du jour choisi pour l'assemblée se pose à nouveau: vendredi soir ou dimanche après-midi? Un sondage sera fait lors de l'envoi des convocations à la course, pour l'assemblée 1982. Celle de 1981, après vote, reste fixée à un vendredi.

Mme Bolay demande si nous pouvons organiser une soirée films des Congrès Apimondia. M. Aubert souligne qu'il est possible aussi d'obtenir des films sur la varroase.

M. Piguet rappelle que le port de l'insigne est obligatoire, sinon il en coûte Fr. 2.—. Le compte des amendes atteint ce soir Fr. 28.—. La tombola qui suit rapporte Fr. 224.—.

Il est 23 heures quand M. Bonzon clôt l'assemblée, en recommandant aux membres de lire le journal apicole qui donne des renseignements précieux, et souhaite à chacun une bonne récolte cette année.

Jacqueline Moret

A vendre tabac pour la pipe d'apiculture, Fr. 8.— le kg. Envoi par 2 kg. Paiement par compte de chèques postaux.

Gustave Duruz, 1434 Ependes. Tél. (024) 35 12 59.

A vendre reines carnioliennes, de souche sélectionnée, fécondées en station.

Clément Casimir, 1711 Ependes, tél. (037) 33 20 89.

A vendre 20 colonies DB pastorales prêtes à la récolte.

S'adresser à: Fournier Michel, inspecteur des ruchers, 1961 Sornard/Haute-Nendaz. Tél. (027) 88 23 81.